

Programme de la Fédération ProNaturA France pour le Varenne de la protection animale

POUR UNE ECOLOGIE HUMANISTE ET UNE PROTECTION ANIMALE NON VEGETARIENNE

"Avoir confiance en l'Homme. Lui donner les moyens de participer concrètement à la protection de la nature et des animaux".

Le Varenne de la protection des animaux sera, nous l'espérons, un grand moment de débat démocratique.

A l'issue de ce Varenne, quelle philosophie l'emportera ? Est-ce que ce sera la protection animale à buts véganiens, pour laquelle "les animaux ne doivent pas nous servir d'aliments, de vêtements, de sujets d'expérience ou de divertissement" dont les exigences portées par quelques vedettes du showbiz se résument à un long catalogue d'interdictions : interdiction des animaux dans les cirques, interdictions de la vente d'animaux de compagnie entre particuliers, interdiction des zoos et des marinelands, interdiction de la viande de cheval, interdiction du foie gras, interdiction de la chasse, interdiction de la pêche au vif, interdiction des oiseaux et poissons (soi disant NAC) chez les particuliers, interdiction des animaleries, interdiction de la fourrure naturelle, interdiction des petites annonces d'animaux, etc.

Ou est-ce qu'enfin pourra être soutenue par les pouvoirs publics une conception raisonnable et humaniste de la protection des animaux et de la biodiversité qui au lieu de toujours culpabiliser l'être humain, lui permette, par l'éducation et l'incitation, à mieux traiter les animaux et les rendre heureux; mais aussi à associer les particuliers à des programmes de sauvegarde des animaux de races et espèces menacées de disparition ?

Ce qu'attend l'immense majorité des Français, c'est qu'on reconnaisse que protéger les animaux a deux sens :

- bien les installer, les soigner et les nourrir,
- mais cela signifie aussi les protéger de la disparition.

La majorité des français veut pouvoir être associée à ces deux angles de la protection animale.

C'est pourquoi, la fédération ProNaturA France qui rassemble plusieurs centaines de milliers de Français ne promeut pas des interdictions qui vont contre les pratiques et souhaits de l'immense majorité des Français, mais souhaite faire connaître aux représentants du Peuple des propositions vraiment concrètes et positives pour la protection des animaux, qui pourraient être adoptées à l'issue du Varenne :

1) Une politique innovante de lutte contre les abandons d'animaux s'appuyant sur la formation

Beaucoup trop d'animaux, et notamment de chiens, sont abandonnés parce que leurs propriétaires n'ont, lors de l'achat, aucune idée précises des besoins des animaux et des contraintes que cela implique.

ProNaturA France propose de s'appuyer sur les sociétés canines régionales pour organiser des "demi-journées de formation" obligatoires, avec des éleveurs, des éducateurs canins et des vétérinaires.

Comme cela se pratique déjà pour d'autres espèces (oiseaux, etc.), les participants recevraient une attestation officielle de formation, ainsi qu'une liste de contacts permettant de poser des questions par courriel pour continuer à assurer une bien traitance à leur animal et le rendre heureux.

2) Associer les particuliers à la sauvegarde des races et espèces menacées ou à faibles effectifs

Alors que, selon un rapport récent (décembre 2006) de la FAO, 20 % des races animales sont menacées d'extinction et que, sur plus de trente espèces de mammifères et d'oiseaux d'élevage, seulement quatorze (comme la vache Prim Holstein ou la poule Isabrown) assurent 90 % des apports alimentaires de source animale, la reconnaissance et la sauvegarde de la biodiversité domestique constituent une impérieuse nécessité, qui requiert la mobilisation de toutes les compétences et de toutes les énergies.

À cette fin, nous préconisons qu'au lieu de culpabiliser en permanence les citoyens, on leur donne la possibilité d'agir concrètement pour la sauvegarde de leur environnement et des espèces menacées. Nous proposons que les particuliers puissent participer concrètement à la sauvegarde d'espèces, variétés ou races animales rares ou menacées, en s'associant à des programmes de sauvegarde menés par des scientifiques et des associations (*voir la présentation résumée du projet de CSE : Contrats de sauvegarde d'espèces ou races rares par l'élevage*). Certaines espèces, disparues dans la nature, ont en effet été sauvées uniquement grâce à l'élevage amateur (bernache d'Hawaï, sarcelle de Laysan, etc.). Les parcs zoologiques et les fermes conservatoires n'étant pas assez nombreux pour effectuer ce travail seuls, leur action est utilement complétée par celle des éleveurs amateurs. C'est, d'un coup, 8 millions de personnes qui seront intéressées et verront leur travail de sauvegarde enfin reconnu et valorisé.

3) Prime à la biodiversité pour les agriculteurs.

En outre, à côté d'une agriculture quantitative, il est urgent de favoriser une agriculture qualitative qui permette la sauvegarde de la diversité génétique et des variétés ancestrales, partie intégrante de notre patrimoine historique et culturel. La diversité des variétés anciennes d'animaux et de végétaux des terroirs, et ses mille saveurs, en créant de nouveaux débouchés, pourrait être à l'origine d'exportations et de richesse pour l'agriculture de demain. Actuellement, seule une mesurette existe dans le cadre des CAD, et ne concerne pas toutes les espèces et toutes les races rares.

C'est pourquoi nous préconisons l'instauration d'une véritable « prime à la biodiversité » pour les agriculteurs qui acceptent d'élever une ou plusieurs de ces races ou variétés anciennes et rares d'animaux et de végétaux qui font partie intégrante de la biodiversité.

4) Santé animale : vaccination contre la fièvre aphteuse

ProNaturA France a été choquée, comme une majeure partie de l'opinion publique, par les honteux massacres de millions d'animaux liés à la lutte contre la fièvre aphteuse. A priori, seule la vaccination permettrait d'éviter qu'ils ne se reproduisent plus. C'est ce que prouve toute l'histoire de la lutte contre la rage. La vaccination est le plus sûr moyen de protection des animaux. Pourquoi permettre de vacciner contre la langue bleue et pas la fièvre aphteuse ?

5) Santé animale : vaccination contre la grippe aviaire

Afin que les races et espèces à faibles effectifs ne disparaissent pas en cas d'épidémie, la Hollande et de nombreux autres pays dans le monde ont permis la vaccination des animaux des particuliers ne rentrant pas dans les circuits commerciaux de consommation et d'exportation de viandes. Avec l'expérience de plusieurs années, on voit que la vaccination n'a pas été un facteur de propagation de la maladie, contrairement à ce que certains avaient allégué. Bien au contraire, elle est un facteur de bienveillance des animaux, puisque les animaux vaccinés n'ont pas à être confinés. Rappelons juste que le confinement long est insupportable pour les animaux et a provoqué la mort de plus de 35000 d'entre eux en France.

6) Santé animale : pas de redépôt d'une AMM pour produire en plus petit dosage un vaccin.

Il est des maladies pour lesquelles la vaccination est couramment pratiquée, mais sans être accessible à tous les éleveurs, spécialement les éleveurs d'espèces rares ou de races anciennes, parce qu'il n'existe pas de vaccins disponibles en petits nombres de doses (1, 10 ou 50 doses) et qu'il s'agit d'élevages à petits effectifs. En effet, les fabricants produisent uniquement des vaccins par 1000 doses pour les élevages industriels. Le coût de dépôt d'un nouveau dossier d'AMM — plusieurs centaines de milliers d'euros — les dissuade évidemment de remédier à cette situation.

La dispense de dépôt d'un nouveau dossier d'AMM pour changer le dosage et une obligation légale pourraient permettre au fabricants de produire des vaccins à petits dosages permettant aux particuliers de protéger la santé de leurs animaux. Protéger la santé des animaux et l'élément premier d'une politique de bienveillance animale bien pensée.

7) Interdiction des transports et des petites annonces d'animaux = morts des races rares et à faibles effectifs.

La France étant un grand pays, il est absolument nécessaire de pouvoir s'échanger des animaux pour éviter une trop forte consanguinité, surtout dans les races rares et à faibles effectifs.

Il faut également pouvoir faire savoir à d'autres que l'on peut proposer certaines races et inciter un maximum de personnes à les élever, les sauvegarder. Pour cela, les petites annonces et les transports doivent pouvoir continuer à exister et non pas être interdits, comme le réclament

certaines associations à buts véganiens. Une réglementation exagérée sur les transports fait que déjà plus des 3/4 des transporteurs refusent de prendre des animaux, ce qui pose des problèmes énormes à ceux qui essaient de les sauvegarder en les répandant. L'idée d'assurer une formation des transporteurs d'animaux est bonne. Mais si elle est exclusivement à la charge des entreprises, celles-ci ne la suivront pas et continueront à refuser de transporter les animaux. Le coût doit donc être pris en charge par la société française, puisque c'est elle qui est demandeuse. Le fait de refuser de transporter un animal doit s'analyser comme du refus de vente ou service, prohibé par la loi.

8) Pas de prosélytisme du végétarisme et du véganisme dans les écoles.

La SPA et le comité de Vigilance et d'action pour le bien être animal ont demandé à ce que les associations puissent intervenir dans les écoles pour réaliser des ateliers découverte de l'alimentation végétarienne. Il est triste de constater que certains assimilent protection des animaux avec végétarisme. La nécessaire protection des enfants dissuadera, nous l'espérons, les Parlementaires de céder à toute tentative de prosélytisme, sous couvert d'apprentissage au respect des animaux.

9) Facilitation des expositions et des concours avec participation européenne

Les Hommes politiques l'ignorent souvent, mais l'élevage et la sauvegarde de certaines races d'animaux à faibles effectifs -ou non- permet des échanges et des amitiés entre des citoyens de tous pays européens, qui autrement, ne se seraient jamais rencontrés. Ils participent à l'intégration européenne. En outre, toute exposition concours génère une activité économique importante (nuit d'hôtel, restaurants, vente de produits pour les animaux) . Il est donc important que les expositions concours puissent continuer à avoir lieu. Il est souhaitable que les clubs européens et les expositions avec participation européenne puisse obtenir des subsides de l'Union européenne. En outre, il est important que les expositions avicoles sans participation européenne cessent d'être constamment menacées d'interdiction pour cause de mesures de précaution grippe aviaire, puisque les animaux passe d'un milieu confiné (l'élevage) et séparé des oiseaux sauvages par des filets, à un autre milieu confiné : la salle d'expositions fermée.

Lorsqu'une exposition est annulée, c'est une banqueroute économique pour l'association qui l'a organisée et la destruction du tissu associatif local.

10) Animaux dans la ville : création de pigeonniers de quartier.

Les pigeons des villes se reproduisent assez vite et sont parfois malades. La création de pigeonniers de quartier, là où existe des colonies de pigeons, permettrait de réguler les naissances, mais surtout de vacciner et vermifuger les pigeons, leur assurant ainsi une bonne santé. Les personnels municipaux chargés de ces pigeonniers pourront trouver tous les conseils nécessaires auprès des experts de la société nationale de colombiculture pour bien traiter et rendre heureux les pigeons. Contrairement à d'autres associations, qui ne connaissent pas grand chose aux besoins et comportements des animaux, nous soulignons qu'une stérilisation générale par remplacement ou secouement des oeufs ferait à terme fuire les pigeons. Il est donc nécessaire de

laisser les premières couvées des couples nouvellement formés et ensuite de suivre un planning de régulation.

11) Animaux dans la ville : création des stations "élevage et biodiversité".

La nature manque aux citadins et ceux-ci ont besoin de contacts avec les animaux. Dans plusieurs pays, comme l'Allemagne, de nombreuses municipalités mettent à disposition en plus ou à côté des jardins ouvriers, des petits morceaux de terrain où les citadins peuvent entretenir une ou plusieurs races d'animaux de basse-cour à faibles effectifs et ainsi contribuer à sauvegarder la biodiversité.

Ces stations sont sous la responsabilité d'experts qui conseillent les citoyens afin d'assurer santé et bien-être à leurs animaux.

12) Animaux dans la ville, jardins d'idées et insertion sociale.

Il existe dans de nombreuses villes des jardins où des personnes fragiles socialement peuvent se réinsérer dans la société en cultivant des légumes. Konrad Lorenz et bien d'autres scientifiques ont montré l'importance de pouvoir être responsables d'animaux pour retrouver confiance et se reconstruire socialement.

Les municipalités qui le souhaitent pourraient offrir des clapiers à ces structures associatives. ProNaturA France cherchera des donateurs qui offriront des lapins de races en voie de disparition ou à faibles effectifs (brun marron de Lorraine, Normand, blanc de Vendée, lapins chèvre, sablé des Vosges, etc.) et donnera tous les conseils nécessaires à l'entretien et à la bien-être des animaux. Les lapins valoriseront les légumes non vendus. Les structures qui le souhaitent pourront participer aux programmes de sauvegarde conduits par ProNaturA France.

En matière de protection animale, comme ailleurs, il existe malheureusement des extrémistes. Mais il est facile de les reconnaître : leurs "propositions" manichéennes sont presque toujours des interdictions.

Leurs discours sont misérabilistes et on y décèle une haine de l'être humain. Ils sont des fanatiques de l'hyper réglementation.

La fédération ProNaturA France vise, au contraire, par des politiques incitatives et de formations, à permettre à l'être humain de s'améliorer et de participer.